



NADAILLAC



BULLETIN MUNICIPAL

N° 16

☞ Le mot du Maire ☞

Chers concitoyens,

Je souhaiterais tout d'abord remercier toutes celles et tous ceux d'entre vous qui, lors des élections municipales du 23 mars dernier nous ont accordé leur confiance pour conduire à nouveau pendant 6 ans, l'avenir de notre commune. Permettez-moi de voir dans le résultat des urnes, le signe d'une certaine reconnaissance du travail accompli depuis 2008.

A mes collègues qui ont cessé leur mandat, j'exprime mes remerciements pour leur dévouement pendant les années passées au service de notre collectivité.

Forte de cette confiance, c'est une équipe légèrement renouvelée (trois nouveaux élus sont entrés au conseil municipal) qui sans tarder s'est emparée des projets en cours afin que nous restions une commune moderne, attractive et tournée vers l'avenir.

Les années qui s'ouvrent ne seront pas de tout repos, nous subissons en effet une crise économique importante depuis plusieurs années. La réforme territoriale, la mise en place d'un nouveau plan local d'urbanisme intercommunal et la réduction des dotations de l'Etat nous obligent d'ores et déjà à penser l'action publique autrement. Il faudra faire aussi bien mais avec moins de moyens. Nous devons donc redoubler de créativité et d'énergie pour défendre notre village.

Je reste néanmoins optimiste car j'ai l'intime conviction que la ruralité a de nombreux atouts et donc de l'avenir. Je sais aussi que nous pourrons toujours compter, certes dans la mesure du possible, sur le soutien financier de l'Etat, du Département et de la Région.

La communauté de communes est une entité importante et incontournable qui nous permettra notamment, en mutualisant nos moyens et services, de mieux nous organiser afin de faire face aux grandes réformes qui s'annoncent.

D'importants chantiers sont en cours ou nous attendent : l'aménagement de la VCI (route du stade) financé par la communauté de communes, la transformation d'une maison d'habitation (maison Rousseau dans le bourg) en deux logements locatifs, le nettoyage d'une lagune de la station d'épuration, la construction d'un columbarium au cimetière, la création d'un site Internet etc... Ces réalisations nécessaires et participatives à l'économie du pays, nous les mènerons dans le même état d'esprit qui anime notre équipe, en privilégiant l'écoute, la tolérance, le respect et l'humilité.

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui s'impliquent chaque jour dans la vie associative de notre commune, sans votre dynamisme, notre village serait atone et sans vitalité.

A l'heure où notre république est chahutée, il est bon de rappeler que ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui par moment nous divise, restons unis autour de nos valeurs communes.

Tous les élus, la secrétaire de mairie et les employés communaux, se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2015.

Que cette année vous apporte la santé, le bonheur et la joie ainsi qu'à vos proches.

Jean Claude Veyssière

NOUS AVONS HONORE NOS NOUVEAUX ELUS



C'est par une belle journée ensoleillée, le 17 mai dernier que Yann Delbos, Chantal Brochard et Jean-Pierre Lagarde, nouveaux élus, ont procédé à la traditionnelle plantation du mai. Les Nadaillacois étaient venus en nombre assister à cet évènement et passer ensemble une agréable journée qui s'est terminée par un repas et quelques pas de danse.

Merci à tous ceux qui ont participé en confectionnant gâteaux ou autres mets et contribué à la convivialité de ces journées.



Après le mai des nouveaux élus, c'est toute l'équipe qui a souhaité honorer cette tradition. Le dimanche 29 juin, ce sont plus de 200 Nadaillacois qui ont participé à la plantation du mai du conseil municipal. Le président de la communauté de communes, les maires des communes du Salignacois et des communes voisines nous ont honoré de leur présence.

Après les discours, tout le monde a pu partager un repas à la salle des fêtes dans une ambiance conviviale et sympathique.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Président :

Jean Claude VEYSSIERE

OFFICE DU TOURISME :

Suppléants de Monsieur le Maire :

PINTON ANNE MARIE, BROCHARD CHANTAL

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suppléant Président : ROLLAND JEAN CLAUDE

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
GLAUDON BERNARD	DELBOS YANN
ROLLAND PASCAL	PINTON ANNE-MARIE
GRADES YVETTE	BROCHARD CHANTAL

AFFAIRES SCOLAIRES

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
COSSE CECILE	BROCHARD CHANTAL

TRAVAUX

SUPPLEANT DU PRESIDENT : ROLLAND JEAN- CLAUDE

<u>TITULAIRES</u>
LAGARDE JEAN-PIERRE
GLAUDON BERNARD
ROLLAND PASCAL

SPORT ET JEUNES

<u>TITULAIRES</u>
DELBOS YANN
LEYGONIE BENOIT

COMITE DES FETES, SALLE DES FETES, FETES ET CEREMONIES

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
GRADES YVETTE	BROCHARD CHANTAL
PINTON ANNE MARIE	GLAUDON BERNARD

AFFAIRES AGRICOLES

<u>TITULAIRES</u>
ROLLAND PASCAL
LEYGONIE BENOIT

PERSONNES AGEES

<u>TITULAIRES</u>
GRADES YVETTE
PINTON ANNE-MARIE

BUDGET, IMPOTS

<u>TITULAIRES</u>
COSSE CECILE
BROCHARD CHANTAL

VOIRIE, CHEMINS RURAUX

<u>TITULAIRES</u>
LAGARDE JEAN-PIERRE
LEYGONIE BENOIT
GLAUDON BERNARD
ROLLAND PASCAL

BATIMENTS COMMUNAUX

<u>TITULAIRES</u>
ROLLAND JEAN-CLAUDE
LAGARDE JEAN-PIERRE

COMMUNICATION (BULLETTIN MUNICIPAL)

<u>TITULAIRES</u>
COSSE CECILE
GRADES YVETTE
GLAUDON BERNARD
PINTON ANNE-MARIE
BROCHARD CHANTAL
LAGARDE JEAN-PIERRE

ENTRETIEN DU BOURG

<u>TITULAIRES</u>
LAGARDE JEAN-PIERRE
ROLLAND JEAN-CLAUDE
GRADES YVETTE

DELEGUES AUX DIVERS SYNDICATS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE BRIVE

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
ROLLAND JEAN-CLAUDE	COSSE CECILE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CAUSSE DE TERRASSON

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
GLAUDON BERNARD	VEYSSIERE JEAN-CLAUDE
LAGARDE JEAN-PIERRE	ROLLAND JEAN-CLAUDE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE SARLAT-SALIGNAC

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
ROLLAND PASCAL	DELBOS YANN
ROLLAND JEAN-CLAUDE	GLAUDON BERNARD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FÉNELON

La communauté de communes du Pays de Fénélon est née le 1^{er} janvier 2014, issue de la fusion entre la communauté de communes du Salignacois et de la communauté de communes du Carluxais et Terre de Fénélon. 19 communes représentant 9 527 habitants composent cette nouvelle collectivité territoriale présidée par Patrick BONNEFON, maire de Carsac-Aillac, secondé par six vice-présidents :

- Michel LAJUGIE, Maire de Saint-Geniès, délégué au développement économique et aux voies de communication.
- Vincent FLAQUIERE, Maire de Simeyrols, délégué au tourisme, à la culture et la communication
- Jean-Pierre DUBOIS, Maire de Salignac, délégué aux défis de la ruralité
- Jean-Louis CHUPIN, Adjoint au Maire de Calviac, délégué aux finances et ressources humaines
- Alain LAPORTE, Maire d'Archignac, délégué à l'environnement
- Huguette VILLARD, Maire de Saint Julien de Lampon, déléguée à l'enfance et à la jeunesse

Jean-Claude VEYSSIERE, titulaire et Jean-Claude ROLLAND, suppléant, sont membres communautaires et représentent la commune de Nadaillac.

Des commissions de travail ont été mises en place composées des membres des conseils municipaux. Ainsi à Nadaillac, ont été désignés :

- Bernard GLAUDON à la commission Economie, aménagement de l'espace
- Pascal ROLLAND à la commission Environnement, chenil, bascule et rivière
- Anne-Marie PINTON à la commission Culture, tourisme
- Cécile COSSE, à la commission Santé, numérique et services publics
- Cécile COSSE à la commission Petite enfance, jeunesse et sport
- Chantal BROCHARD à la commission Finances, logement, personnel
- Chantal BROCHARD à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)
- Jean-Pierre LAGARDE à la commission Voirie communautaire

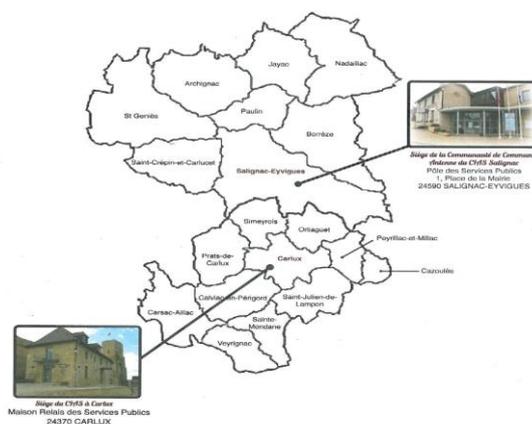
Le siège de la communauté de communes du Pays de Fénélon est situé,
1 place de la Mairie Pôle des Services Publics à Salignac Eyvigues.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Tél : 05.53.30.43.57 – Fax 05.53.28.85.21

Accueil@paysdefenelon.fr – www.paysdefenelon.fr

Le Nouveau territoire



De 2013 vers 2015

Deux ans ont passé depuis le dernier bulletin, les projets initiés ont vu leur concrétisation :

Economie

Depuis le 1^{er} juillet 2014 la société ROUELIB', exploitée par Monsieur Aubert Couraye du Parc, est installée dans une partie du hangar communal du Pech. Cette société spécialisée dans la location de vélos et VTT à assistance électrique, loue à la commune, environ 60m² de notre bâtiment. Nous souhaitons un brillant avenir à cette initiative.

Zone Artisanale Chavagnac-Nadaillac

La Zone d'Activité Economique créée en 1991 était gérée par le syndicat intercommunal Chavagnac-Nadaillac. Le 31 décembre 2013, dans le cadre de la réforme nationale des territoires et par décision préfectorale, comme beaucoup de syndicats, ce syndicat a été dissout du fait de sa faible activité.

Après avis du service des domaines et suite aux négociations avec nos collègues élus de Chavagnac, un compromis a permis de répartir les terrains disponibles.

La commune de Chavagnac est désormais propriétaire des terrains non viabilisés limitrophes à celle-ci pour une surface de 3ha 28a 63ca et la commune de Nadaillac reste propriétaire de la parcelle viabilisée en entrant dans la zone pour une surface de 7683 m².

A ce titre, nous remercions chaleureusement les élus de Chavagnac pour l'état d'esprit très constructif dont ils ont fait preuve lors de cette négociation.

Restauration du petit patrimoine

La remise en valeur de la mare communale «La Vigole» est terminée. Ces travaux, financés par des fonds européens, régionaux et départementaux, ont été perturbés par des conditions climatiques imprévisibles. En effet, il n'est pas très facile de travailler sur un tel site lorsqu'il pleut presque tous les jours. Cette mare a été traitée ; aujourd'hui étanche, elle fait l'objet de la curiosité de beaucoup de visiteurs et restera un symbole de ce que notre génération a connu.

Cimetière

L'agrandissement de notre cimetière communal était indispensable. Ainsi, les familles de notre commune qui le souhaitent peuvent acquérir des concessions (informations en mairie).

Il sera maintenant nécessaire d'aménager le columbarium avec un jardin du souvenir comme prévu lors du projet.

D'autres projets initialement pensés par l'ancienne équipe ont été validés par le nouveau conseil :

Maison du bourg (ancienne propriété de Leygonie Victoriette)

Comme nous l'avons déjà prévu, le conseil municipal a décidé d'acquérir la maison d'habitation de Madame Victoriette Rousseau dans le centre bourg afin d'y aménager deux logements T3 ou T4.

L'architecte et maître d'œuvre, Monsieur Pierre VERLHAC a été choisi afin de conduire cette opération. L'appel d'offres est en cours et les travaux devraient commencer courant février. Cette réalisation permettra d'accueillir deux familles supplémentaires et ainsi continuer à revitaliser notre bourg, conformément à notre objectif.

Route du stade (VC1)

Conformément à nos promesses électorales, nous nous sommes engagés à réaliser, avec la communauté de communes du Pays de Fénelon, d'importants travaux sur la VC1.

Suite à l'appel d'offres, nous pouvons assurer aujourd'hui que ces travaux commenceront début 2015.

La circulation sera très fortement améliorée grâce à l'élargissement de cette voie. Le financement est assuré par la communauté de communes tandis que nous prenons en charge l'achat des terrains nécessaires.

Agriculture

Un autre dossier a également fait l'objet d'une attention particulière :

Dans le cadre de la révision des zones vulnérables le préfet coordinateur du bassin Adour Garonne propose 99 nouvelles communes de Dordogne dont Nadaillac.

Dans le dossier soumis à consultation, il n'est pas indiqué pour quelle raison nous sommes retenus. N'ayant aucune raison objective de classer notre commune en zone vulnérable, le conseil municipal par délibération du 05/11/2014 a émis un avis défavorable à ce classement, sachant que si une telle décision devait être arrêtée par le préfet, les conséquences pour les exploitations d'élevage seraient très importantes, les obligeant à faire des investissements pour le stockage de leurs effluents, stockage disproportionné mettant en péril leurs exploitations.

Création d'un site internet

Le conseil municipal travaille à l'élaboration du site internet proposé dans ses projets électoraux.

Christine Péré participera à sa mise en place et son actualisation.

Embauchée en CAE depuis le 15/10/2014, elle exerce diverses fonctions : ménage des bâtiments communaux, garderie périscolaire le matin. Elle est également chargée d'élaborer le document unique.

Le conseil municipal tient également à remercier toutes les personnes qui ont participé à la touche de rafraîchissement apportée au stade de football qui permet d'accueillir au mieux l'USPNJB pour les matchs durant la saison 2014-2015.

LA REFORME TERRITORIALE

Dans le cadre de la réforme territoriale, au 1^{er} janvier 2015, le nombre de cantons en Dordogne est divisé par deux.

Nadaillac sera donc dorénavant rattachée au canton de Terrasson Lavilledieu. Celui-ci est composé de l'intégralité des communes des cantons de Salignac et Carlux auxquels s'ajoutent neuf des seize communes issues de l'ancien canton de Terrasson Lavilledieu.

Ainsi, vingt-huit communes composeront ce nouveau territoire (Archignac – Borrèze – Calviac en Périgord – Carlux – Carsac-Aillac – La Cassagne – Cazoulès – Chavagnac – Coly – Condat/Vézère – Ladornac – La Feuillade – Grèzes – Jayac – Nadaillac – Orliaguet – Paulin – Pazayac – Peyrillac et Milhac – Prats de Carlux – Saint Crépin et Carluet – Saint Geniès – Saint Julien de Lampon – Sainte Mondane – Salignac Eyvigues – Simeyrois – Terrasson et Veyrignac). Le bureau centralisateur sera la commune de Terrasson Lavilledieu.

Ce nouveau découpage sera applicable lors des prochaines élections départementales prévues en mars 2015.

Toujours dans le cadre de la réforme territoriale, l'Etat a décidé de réduire à 13 le nombre de régions. Ainsi, l'Aquitaine sera regroupée avec le Limousin et le Poitou Charente



Etat civil

Années 2013 - 2014

MARIAGES

Le 05 juillet 2014 –Christine BEYLIER et Frédéric PÉRÉ

NAISSANCES

Le 05 mars 2013 – Lucille Elsa DUBERNARD – Le Pech (ZA)

Le 20 juillet 2013 – Tristan VEYSSIERE – Rouvès

Le 03 août 2013 – Mathieu, Louis FRETILLE – Rouvès

Le 08 août 2013 – Elohan SIRIEIX – Le Claud de Grignou

Le 09 décembre 2013 – Evan DELBOS-BRU – Mialaudre

Le 20 mai 2014 – Maël Sébastien PROCHASSON – La Pimaurie

Le 30 août 2014 – Camille, Paul ROSSET – Le Bourg

Le 10 septembre 2014 – Juline, Léonie DUBERNARD – Le Pech (ZA)

Le 28 décembre 2014 – Maël Ely BOUSQUET-LEYMARIE – Le Claud de Grignou

DÉCÈS

Le 27 mars 2013 – SALVETAT Jean-Louis - Salignac

Le 02 mai 2013 – GAUTHIER Robert Maurice – Les Coudonniers

Le 17 juillet 2013 – DUBOIS Lucette Marcelle épouse LIEURE – La Fontaine de La Belle

Le 01 septembre 2013 – DRUNET René, Henri – La Pimaurie

Le 18 septembre 2013 – PESTOURIE Marie-Jeanne – Le Bourg

Le 27 septembre 2013 PIERRE Annie Marcelle Mathilde Raymonde (décédée à Marseille)

Le 28 septembre 2013 – CHASSAING Arlette épouse CEROU – La Forêt

Le 03 octobre 2013 – RAYNAL Fernande Aline – (décédée à Terrasson)

Le 05 décembre 2013 – BOURG Marguerite Aldas épouse SOULIER – Pech Buffet

Le 15 janvier 2014 – LARGY Ghislaine, Marie (décédée à Argenteuil)

Le 22 février 2014 – GROUSELLE Alain – Le Pech

Le 20 mars 2014 – REY Irène, Lucienne (décédée à Périgueux)

Le 25 avril 2014 – VERGNE Jean-Paul – Souzet

Le 27 mai 2014 – DELBRU Ginette, Marie, Noélie – Fontenay aux Roses

Le 15 juillet 2014 – PIGNARDEL Emma Lucette (décédée à Boujan-sur-Libron)

Le 18 juillet 2014 – CHANGARNIER Gérard, Pierre, Aimé – Le Bourg

Le 11 octobre 2014 – LIEURE Guy, Georges – La Fontaine de La Belle

Le 07 novembre 2014 – PERRIER Marcel – St Pantaléon de Larche

Le 16 novembre 2014 – SALVETAT Marie Alice épouse PLAS – Le Bourg

URBANISME

Comme le veut la tradition, nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants venus s'installer dans notre village.

L'urbanisme en 2013 et 2014 :

- 10 Déclarations préalables (anciennes déclarations de travaux)
- 47 Certificats d'urbanisme A et B
- 12 Permis de construire



Rendez-vous les 10 et 11 OCTOBRE 2015

sur le canton de Salignac pour la septième édition de
La ronde des villages (week-end randonnée pédestre)

www.larondedesvillages.com



Cette année encore, un record de participation avec 2 300 marcheurs qui se sont déplacés de la France entière pour randonner sur nos sentiers dans la joie et la bonne humeur.

Merci encore et **surtout** aux très nombreux bénévoles qui, par leur présence, leurs délicieux gâteaux ou autres, ont fait de cette journée une superbe manifestation ; soyons réalistes, sans eux, cette manifestation annuelle n'aurait pas le même succès.



Disons à tous : « à l'année prochaine pour la 7^{ème} édition ».

Budget

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	212 407,70 €	268 525,67 €
Recettes	275 820,63 €	306 970,86 €

BUDGET PRINCIPAL 2014

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	259 877,00 €	281 712,26 €
Recettes	259 877,00 €	281 712,26 €



COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	8 350,45 €	5 132,65 €
Recettes	12 277,82 €	12 687,49 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2014

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	14 467,37 €	30 012,41 €
Recettes	14 467,37 €	30 012,41 €

Ecole

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a pour objet de modifier les rythmes scolaires dans l'enseignement du 1er degré.

L'équipe éducative et les communes de Gignac et Nadaillac ont décidé la mise en place de cette réforme sur le RPI dès son entrée en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014 afin de bénéficier de tous les avantages offerts la première année (flexibilité des administrations, avantages financiers ...)

Cette réforme a été créée dans le but de répartir les heures de classe sur la semaine, alléger la journée de classe et programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Elle doit permettre une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires et s'accompagner d'une prise en charge des élèves jusqu'à 16h30. Les enfants accèdent ainsi à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribuent à développer leur curiosité intellectuelle.

C'est dans le respect des enfants, du temps d'enseignement, des animateurs et des diverses contraintes techniques (cantine, transports scolaires etc...) que l'équipe a décidé de modifier les horaires de 9 heures à 12 heures, respecter la pause méridienne de 1heure 30 mn pour reprendre l'enseignement à 13h30 et laisser place aux activités périscolaires de 15h45 à 16h30, le mercredi matin étant dorénavant passé en temps scolaire.

Les collectivités se sont vues contraintes d'élargir leur budget afin d'encadrer au mieux ces nouvelles activités. Certains contrats existants ont été modifiés, d'autres créés. C'est ainsi qu'à la rentrée 2013, dans l'équipe des animateurs sur l'école de Nadaillac, Sylvie Pinton gérait l'activité artistique tous les soirs de 15h45 à 16h30 pour enchaîner ensuite sur la surveillance des cars et l'étude surveillée prolongée jusqu'à 19 heures pour le confort des familles ; Stéphanie Demeurisse était en charge du second groupe plutôt axé sur le théâtre et le chant ; Laëtitia Thomas quant à elle, venait en remplacement de Stéphanie lorsque son poste principal au sein du centre de loisirs de Saint-Geniès l'empêchait d'être présente à Nadaillac.

Deux animateurs bénévoles que nous remercions chaleureusement, Solange Abdank-Kossovsky et Dominique Combesque, ont apporté leur savoir aux enfants en leur enseignant respectivement le yoga et le ping-pong. Pour clôturer l'année, un éducateur sportif est intervenu auprès des élèves dans le cadre de l'aide apportée aux collectivités par le conseil général.

Il va sans dire que cette réforme fait supporter aux communes un coût important compensé en partie seulement par l'Etat.

Nous tenons à remercier tous les acteurs qui nous ont permis l'application en souplesse de la réforme au sein de notre école.

L'équipe enseignante a changé à la rentrée 2014, nous saluons l'implication et le professionnalisme dont a fait preuve Nicolas Marin au sein du RPI qu'il a quitté en juin dernier pour un poste de directeur sur un autre RPI, celui de SALIGNAC – BORREZE, il est resté notre voisin puisqu'il enseigne désormais à l'école de Borrèze.

C'est avec grand plaisir que nous accueillons et souhaitons la bienvenue à Mathilde Le Hen qui enseigne aux enfants de CE et fait équipe avec Laëtitia Gossoin, directrice de notre école depuis déjà quelques années.

C'est forte de cette nouvelle équipe que la rentrée 2014 s'est bien déroulée, l'effectif, un temps en baisse s'est renforcé, nous comptons à ce jour 92 élèves sur le RPI.

Le groupe d'animateurs a lui aussi évolué, Laëtitia Thomas a remplacé Stéphanie Demeurisse et anime le second groupe au niveau sportif et expression théâtrale ; Dominique Combesque est toujours bénévole pour enseigner le ping-pong et Sylvie Pinton, en collaboration avec l'équipe éducative, gère toutes les créations artistiques.

Les enfants, hors temps scolaire, sont également encadrés par Patricia Rolland, Marie-Claude Laval, Sylvie Pinton et Christine Péré pour assurer les services divers (garderie, cantine et transports scolaires).

Le périscolaire sur l'école de Gignac se fait en collaboration avec le centre de Loisirs du Rionnet et les animateurs recrutés par la commune de Gignac dès la rentrée 2013. Nous tenons à souligner que la collaboration et le soutien entre les communes du RPI a permis que tout se passe pour le mieux dans la mise en place de cette nouvelle réforme ; c'est la force de cette entente qui permet au RPI de vivre.



Leur école

Compte-rendu des CE1 et CE2 de MME Le Hen :

Depuis le début de l'année scolaire nous passons le Temps d'Accueil Périscolaire (de 15h45 à 16h30) avec Sylvie (S), Lætitia (L), Dominique (D) ou la maîtresse (M).

On a pu:

- jouer au badminton (L),
- construire des marionnettes (S),
- fabriquer des chauve-souris (S),
- jouer au ping-pong (D),
- jouer à la balle au prisonnier, à l'épervier ou au jeu de la poule (L),
- réaliser des boules de Noël (S),
- apprendre à se servir d'un ordinateur (M),
- décorer des sujets de Noël (M),
- fabriquer un bateau à voile en origami (L)
- écrire des cartes de remerciements pour le loto (S)
- faire des coloriages en anglais ,des fleurs et tout un tas de jolies réalisations (S)

Toute la classe aime bien ce qu'on fait pendant les TAP.

La classe des CE1-CE2 (Rédactrices: Louna F. et Clara)

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) vus par les élèves de CM1-CM2 :

Les élèves de CM1-CM2 ont choisi de raconter une activité réalisée en TAP et qu'ils ont beaucoup aimée. Voici un petit échantillon des activités retenues :

- ⑩ J'ai beaucoup aimé faire la boule de Noël avec Sylvie. Il fallait appliquer le programme de construction pour obtenir une belle boule. Puis on l'a décorée avec des paillettes, des petites étoiles ... On a fait un trou sur le côté de la boule et on a passé un fil pour pouvoir l'accrocher dans le sapin.
- ⑩ J'ai bien aimé quand on faisait du ping-pong avec Dominique : quand on faisait des matches, quand il nous montrait comment se placer, comment faire des revers et des coups droits, quand il nous faisait faire des jeux.
- ⑩ J'ai bien aimé avec Lætitia quand on a fait une balle aux prisonniers : il ne fallait pas se faire toucher, donc il fallait esquiver le ballon, l'attraper mais il fallait aussi toucher les autres.
- ⑩ Moi, j'ai adoré les origamis avec Lætitia. Il fallait plier du papier pour obtenir une poule, un bateau, un chien. L'origami vient du Japon. Ça met à peu près 45 minutes.
- ⑩ J'ai bien aimé faire une étoile pour mettre au bout du sapin de Noël, avec Sylvie. On a fait ce qu'elle disait puis on a collé des paillettes pour que ça brille même à l'intérieur de l'étoile.

Les élèves de CM1-CM2 ont écrit un poème

d'après celui de Jacques Charpentreau : « Les beaux métiers » :

Les beaux métiers

Certains veulent être footballeurs
D'autres catcheurs
Mais aussi secrétaires
Ou millionnaires.

Caresseurs de chats, ou pourquoi pas
Goûteurs de pizzas,
Testeurs de jeux vidéos
Ou même casseurs de noix de coco.

L'un veut être un vrai motard,
Conducteur de chars.
Une autre veut être la plus belle.
Moi, je veux être l'apprentie Mère Noël.

Les beaux métiers

Certains veulent être voleurs,
D'autres veulent être footballeurs.
Certains veulent être boulangers,
D'autres veulent être policiers,

Goûteurs de chocolat,
Dresseurs de chats,
Visiteurs de planètes,
Ou visiteurs de comètes.

L'un veut être patineur,
Et l'autre veut être coiffeur.
Un autre veut être goûteur de gâteaux.
Moi, je veux conduire des bateaux.

Les beaux métiers

Certains veulent être policiers,
D'autres maîtresse,
Pompiers,
Ou princesses.

Archéologues ou pourquoi pas,
Voleurs de banque,
Goûteurs de tartes et de chocolat,
Directeurs de centre de pétanque.

L'un veut peindre la lune,
Faire revivre les dinosaures,
Un autre écraser des prunes,
Moi, je veux être chercheur d'or.

Les beaux métiers

Certains veulent être coiffeurs,
D'autres patineurs,
Archéologues,
Ou météorologues,

Tailleurs de menhirs ou pourquoi pas,
Shakira,
Mangeurs de croque-monsieur,
Compteurs d'heures.

L'un veut faire des montages,
Être une oie sauvage.
Un autre serveur de gazoil.
Moi, je veux colorier les étoiles.

Associations

SOCIETE DE CHASSE DE NADAILLAC

Une année s'achève, une autre commence, que le temps passe vite....!!!

Le bilan de la saison 2013/2014 est le suivant :

- 25 chevreuils
- 39 sangliers
- 1 cerf
- 1 biche
- 9 ou 10 lièvres
- 1 quinzaine de renards

Pour la saison 2014/2015 en cours, au 20 Décembre :

- 15 sangliers
- 7 chevreuils
- 4 renards

Il reste à prélever : 18 chevreuils, 2 cerfs, 1 biche, 1 jeune.

Le lapin se porte bien malgré quelques foyers de maladie, en ce qui concerne le lièvre, il est toujours difficile de le chasser vu le nombre de chevreuils et des chiens non créancés.

Nous avons lâché 40 faisans ; il n'y a pas eu ou très peu de palombes tandis que les bécasses se font attendre, sûrement à cause de la météo trop clémente.

Nous avons fait les deux repas traditionnels qui, je pense, ont été fort appréciés vu le nombre de participants que nous remercions.

En 2015, nous proposerons comme les autres années, un repas chevreuil et un repas sanglier à la broche, nous vous tiendrons informés pour les dates.

Tout le monde sera invité à passer une agréable journée de convivialité.

Merci à tous et à Bientôt

BONNE ANNÉE

Le Président
Bernard Glaudon



Bonne chasse à tous!

 **PAULIN**  **NADAILLAC**

   **JAYAC**  **BORREZE**

Secrétariat : Les vignes vieilles 24590 JAYAC

☎ 05 53 28 91 35

E MAIL: 552687@lfaquitaine.fr



MOT DES PRESIDENTS

Les saisons passent mais ne se ressemblent pas et c'est avec une vingtaine de licenciés seniors que le club de l'USPNJB repart avec seulement une équipe masculine. Engagés en compétition de promotion de deuxième division, les joueurs auront à cœur de défendre les couleurs et les valeurs de notre union sportive.

Depuis deux années une équipe loisir a vu le jour, actuellement un mini championnat est mis en place entre différentes équipes voisines les plus proches, les mots d'ordres restant le rassemblement, le respect, le jeu et bien sur la convivialité.

Cette saison les matchs se dérouleront uniquement sur le stade de Nadaillac, pour cause de travaux sur la pelouse de Paulin/Jayac.

C'est après 12 années de bons et loyaux services que l'équipe féminine arrive à son terme. Nous ne verrons plus nos footballeuses en herbe arpenter le tapis vert de nos deux stades.

Nous souhaitons bonne chance à celles qui continuent la pratique du football.

Nos jeunes pousses pratiquent leur sport préféré au sein de l'Elan Salignacois et notre devoir est de maintenir nos efforts pour pérenniser cette pratique dans nos communes.

Nous tenons à remercier tous les dirigeants bénévoles, nos éducateurs et toutes les personnes qui œuvrent souvent dans l'ombre et sans qui rien ne serait possible. Nous remercions également à travers ce calendrier les sponsors et les mairies des quatre communes pour leur participation, ainsi que les habitants et supporters du club qui nous permettent de continuer à pratiquer notre loisir dans des conditions agréables.

Nous vous présentons à toutes et tous au nom de l'USPNJB, nos meilleurs vœux pour l'année 2015.

COMITE DES FETES DE NADAILLAC



Notre bureau :

Présidente : Joëlle RICHARD

Vice-Présidente : Martine CESSAC

Trésorière : Eliette VEYSSIERE

Secrétaire : Anne-Marie PINTON

Comme il est de tradition en cette fin d'année, le **Comité des Fêtes** fait le bilan de la saison passée et présente le programme de ses activités pour 2015.

En 2013, **la crèche** a été à nouveau très appréciée mais peu de gens, sans doute pressés de terminer la veillée en famille, se sont rendus à la salle des fêtes pour partager le vin chaud proposé ; pour cette raison nous ne le renouvellerons pas.

Comme d'habitude, **le théâtre** a connu un vif succès ; plus de 250 personnes ont applaudi nos comédiens amateurs lors des deux représentations du mois d'avril.

La fête en elle-même, comme partout, attire de moins en moins de monde ; cependant les manèges eux ont tourné pendant les trois jours, jeunes parents et grands-parents profitant de l'occasion pour faire plaisir aux enfants, et le vide grenier a animé la rue et la place de l'église le dimanche. Cette année encore nous avons tenu à respecter la tradition des aubades sur toute la commune ; nous remercions vivement toutes les personnes qui se sont montrées comme d'habitude généreuses. Bien sûr l'argent récolté ne sert plus comme dans le temps aux jeunes pour faire la fête mais contribue à l'achat **du feu d'artifice du 14 juillet** qui profite à tout le monde.

Celui-ci, tiré entre deux averses, et précédé du convivial **repas champêtre** qui a attiré environ 150 personnes, a eu un vif succès.

Très vivement sollicités par l'A.F.M, nous avons reconduit **le Téléthon** abandonné en 2013 faute de participants. Cette année, vous avez été nombreux à répondre à l'appel (plus de 1.500 € ont été récoltés, sans parler des dépenses engagées par le Comité pour la soirée que ce dernier n'a pas récupérées) : soyez-en remerciés et faisons encore mieux en 2015 !

La saison prochaine, le Comité des fêtes proposera ses traditionnelles activités :

Marche tous les jeudis (départ de la bibliothèque à 14h.30)

Théâtre – 25-26 avril

Fête votive et vide –grenier le dernier dimanche de mai

Repas champêtre et feu d'artifice le 13 juillet

Téléthon le premier week-end de décembre

Le Comité des fêtes compte sur votre participation...

Bonne année à tous !

Le bureau

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE GIGNAC ET NADAILLAC

Suite au vote de l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-après la composition du Bureau 2014/2015. Certains postes ont été renouvelés et plusieurs membres de l'équipe sortante ont, en outre, souhaité poursuivre leur implication.

- Président : M. Benoît CHASTANET
- Trésorière : Mme Laetitia THOMAS
- Secrétaire : Mme Clémentine LEFEBVRE
- Vice-Présidents : Mme Céline MARIE et M. Ludovic FARGE
- Vice-Trésorière : Mme Karine HALICHE-PERNET
- Vice-Secrétaire : Mme Aurélie CARRIERE

Les membres du nouveau Bureau tiennent à remercier chaleureusement l'équipe sortante, pour le remarquable travail effectué durant ces dernières années. Un grand merci également à toutes les personnes présentes lors de cette Assemblée Générale.

Nous vous rappelons que l'APE est une association dont l'objet est de récolter des fonds destinés à participer à la vie de nos écoles et au bien-être de nos enfants (sortie et voyages, achats de livres et de jeux, spectacles...). Elle constitue par ailleurs, un parfait vecteur d'intégration pour les parents, nouveaux arrivants dans nos communes, et permet de créer des moments d'échanges et de partage entre les parents et les enfants, lors de rendez-vous conviviaux.

Dates des manifestations à venir

Afin de financer divers projets des écoles de Gignac et Nadaillac, l'APE vous propose :

Une **vente de brioches** : vendredi **21 novembre** 2014

Une **vente de «Coques de Pâques»** : vendredi **10 avril** 2015

Les coupons de réservation avec toutes les modalités
seront diffusés au travers des cahiers de liaison des enfants.

Spectacle de Noël : proposé aux enfants des 2 écoles, le jeudi **18 décembre** à NADAILLAC.

Loto des écoles : samedi **17 janvier** 2015, à la salle des fêtes de GIGNAC.

Soirée à thème : le **21 mars 2015**, à la salle de fêtes de NADAILLAC.

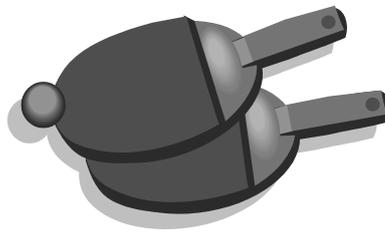
Fête de l'école : le **13 juin** 2015, à la salle de fêtes de NADAILLAC.

Ces manifestations se font en lien avec des activités proposées lors du périscolaire pour les décorations, confections de fèves et de couronnes, réalisations de gâteaux....

Il est rappelé que l'ensemble des parents d'élèves sont membres de droit de l'APE. De ce fait, les réunions sont ouvertes à toutes et à tous ; des convocations circuleront dans les cahiers des enfants. L'organisation des manifestations n'est possible qu'avec l'aide de TOUS, nous comptons sur vous !

Nous souhaitons enfin remercier, les enseignants pour leur implication, les personnels communaux pour leur dévouement, les municipalités de Gignac et Nadaillac pour leur soutien, ainsi que les habitants de nos villages qui participent à nos activités.

Pour tous renseignements, idées, ou autres sujets, vous pouvez contacter les membres du bureau par mail
à l'adresse suivante : apegignacnadaillac@hotmail.fr



TENNIS DE TABLE

Comme les deux années précédentes, le club de tennis de table du Périgord Noir (T.T.P.N) que je représente comme président et éducateur, a proposé aux enfants de l'école, une initiation au tennis de table pendant les heures scolaires sous la forme de six séances pour chaque classe.

A l'issue de cette approche du ping-pong, les cours moyens ont été regroupés sous la halle de Ladornac pour un tournoi avec les écoles de Grèzes, Pazayac et La Feuillade.

Les cours élémentaires ont accueilli les CE de Ladornac et La Feuillade à Nadaillac pour se confronter lors d'une série de jeux pongistes faisant appel à leur habileté et leur motricité.

Le temps étant de la partie, les deux journées ont été réussies.

Le club s'est aussi investi dans les activités périscolaires et, le lundi, pendant 45 minutes sur trois périodes scolaires, les enfants ont pu prolonger leur apprentissage au tennis de table.

Le mercredi après-midi, ceux qui adhéraient au club bénéficiaient d'une heure d'entraînement et nous avons emmené l'un d'entre eux en compétition à sa satisfaction.

En début d'année scolaire, les activités en faveur de l'école sont reconduites, celles du mercredi sont momentanément interrompues faute de «combattants» mais peuvent reprendre si 3 ou 4 enfants sont motivés...



(photos prises sur l'année scolaire 2013-2014)

Services communaux

SECRETARIAT DE MAIRIE :

☎ : 05 53 51 01 45

📠 : 05 53 51 53 31

Mel : mairie.nadaillac@wanadoo.fr

Le secrétariat de mairie est ouvert à la population :

- Le lundi de 9 heures à 12 heures
- Le mercredi de 14 heures à 17 heures
- Le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures



BIBLIOTHEQUE - SALLE MULTIMEDIAS - ☎05 53 51 09 00

La bibliothèque municipale est ouverte le

Mercredi après-midi de 14 heures 30 à 17 heures
à la salle prévue à cet effet.

Sous la responsabilité d'Anne-Marie PINTON, Annette PATEYRON et Joëlle RICHARD ont accepté bénévolement de gérer cet espace culturel.

AGENCE POSTALE COMMUNALE : ☎ 05 53 51 09 00



HEURES D'OUVERTURE

LUNDI / MARDI	9 H - 12 H
MERCREDI	10 H - 12 H
JEUDI / VENDREDI	9 H - 12 H

GARDERIE ECOLE

La garderie ouvre ses portes le matin à 7 heures 15
Le soir les enfants sont gardés jusqu'à 19 heures
(Se renseigner auprès de la mairie si besoin)

Informations diverses

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ETAT

une seule adresse :
SERVICES DE L'ETAT EN DORDOGNE
Cité ADMINISTRATIVE
(Préciser le service concerné)
24024 PERIGUEUX Cédex

un seul numéro de téléphone :
05 53 02 24 24

un seul courriel :
courrier@dordogne.pref.gouv.fr

Exemples :

Services de l'Etat en Dordogne
Cité administrative
*Préfecture Cartes grises,
associations...*
24024 Périgueux Cédex

Services de l'Etat en Dordogne
Cité administrative
*DDCSCPP santé animale,
expulsions locatives...*
24024 Périgueux Cédex

Services de l'Etat en Dordogne
Cité administrative
DDT aides agricoles, police de l'eau...
24024 Périgueux Cédex

MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE

Cité administrative - Bât des services fiscaux
Rue Claude Bernard
24016 PERIGUEUX

Monsieur Gérard GLENAT
Tel 05 53 46 75 53
Permanence lundi après-midi

Les délégués peuvent traiter, par la voie du règlement amiable,
les réclamations relevant de la compétence du Défenseur des droits dans les domaines des relations
avec les services publics, de la défense des droits de l'enfant et de la lutte contre les discriminations.



N° de téléphones utiles

Gendarmerie : 17 SALIGNAC : 05 53 28 66 85

SAMU : 15

POMPIERS : 18

ALLO MALTRAITANCE EN DORDOGNE : 05 53 53 39 77

ARCHIVES

Que faire quand vos tiroirs débordent ?

Quelques menus repères pour ne pas jeter au hasard.

Que vous les regardiez comme de chers vieux « papiers de famille » ou que vous les traitiez de vulgaire « paperasse », qu'elles vous ennuiant ou vous enchantent, les archives familiales ne doivent pas être traitées au hasard. Voici quelques éléments pour jeter sans déchanter.

NB : Cette page ne prétend pas à l'exhaustivité, dans le doute le mieux étant encore de conserver vos papiers « de famille ».

NATURE DES DOCUMENTS	DELAJ DE CONSERVATION	OBSERVATIONS
<u>Papiers d'état-civil :</u>		
Livret de famille, actes d'état civil	Toute la vie	
Jugements de divorce, adoption	Toute la vie	
Dossiers de naturalisation	Toute la vie	
Changements de nom	Toute la vie	
Inhumations	Toute la vie	
<u>Actes notariés :</u>		
Contrat de mariage	Toute la vie	
Dossiers de succession, testaments	Toute la vie	
Donations	Toute la vie	
Baux	Durée de la propriété + 5 ans	
Contrats de location	Durée du contrat +5 ans	
Titres de propriété	Toute la vie	
<u>Papiers de la vie religieuse :</u>		
Baptême, sépulture	Toute la vie	
<u>Papiers de la vie scolaire</u>		
Diplômes	Toute la vie	
<u>Papiers de santé</u>		
Carnets de santé		
Radiographies importantes	Toute la vie	conserver les radios de suivi
Ordonnances importantes	Toute la vie	
<u>Papiers militaires</u>		
Livret militaire	Toute la vie	
Pension militaire	Toute la vie	
Médailles et décorations	Toute la vie	
<u>Banques</u>		
Contrats d'ouverture de comptes et placements, livrets de caisse d'épargne	Toute la durée du contrat + 10 ans	
Contrats de souscription d'emprunt	Durée du remboursement + 10 ans	
Crédits à la consommation	Durée du remboursement + 2 ans	
Talons de chèques	5 ans	
Ordres de virement permanent et de prélèvement automatique	Toute la durée du contrat + 10 ans	
Relevés de compte	5 ans	
Avis d'opérations bancaires	Jusqu'à réception du relevé suivant	
<u>Assurances</u>		
Contrats de responsabilité civile Assurances auto, assurance habitation	30 ans au-delà de l'expiration de la durée du contrat	conserver aussi les preuves de résiliation
Contrat assurances décès et assurances vie	Toute la vie	Conserver les preuves de résiliation
Quittances de paiement d'assurance vie et autres assurances, correspondance avec l'assureur	5 ans	
Quittances de versement d'indemnités ou réparations d'un dommage	30 ans	

<u>Papiers de la vie professionnelle</u>		
Contrats de travail	Toute la vie professionnelle	5 ans après la constitution définitive de la retraite
Suivi de carrière (arrêtés, etc)	Toute la vie professionnelle	5 ans après la constitution définitive de la retraite
Bulletins de salaire, soldes de tout compte	Toute la vie professionnelle	5 ans après la constitution définitive de la retraite
Dossiers des caisses de retraite complémentaire : relevés de points, etc	Toute la vie professionnelle	5 ans après la constitution définitive de la retraite
Allocations chômage	Toute la vie professionnelle	5 ans après la constitution définitive de la retraite
<u>Vie quotidienne :</u>		
Devis retenus, marchés de construction, factures de gros travaux	30 ans	
Contrats de construction (maison)	Toute la vie	
Factures d'achats de matériel sous garantie, bijoux, oeuvres d'art, etc	Durée de vie du matériel, durée de possession des objets précieux	
Facture d'achats courants	10 ans Ou durée de la garantie	
Certificats de garantie	Durée de la garantie	
<u>Impôts :</u>		
Déclarations de revenus	6 ans	
Avis d'imposition sur le revenu	6 ans	
Avis de taxes OM, foncière et habitation	6 ans	
<u>Autres :</u>		
Reconnaisances de dette	30 ans après expiration du délai de remboursement	

Mais **SURTOUT NE JETEZ PAS** inconsidérément :

Les cartes postales, les papiers d'activités associatives et syndicales, photographies, dessins, archives audio-visuelles, lettres, cartes de visite, carnets d'adresses, livres de raison et journaux intimes, invitations, remerciements, condoléances, images pieuses, livres de messe, menus, faire-part, cartes et tickets de rationnement, archives de métiers ou d'entreprises, commerce ou artisanat, etc..

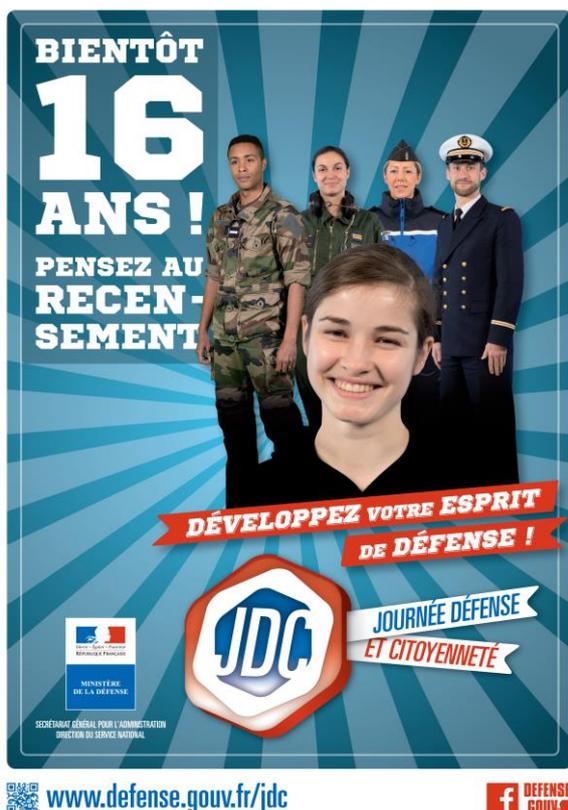
Ils sont une mine de renseignements sur les liens familiaux oubliés, sur les biens possédés par la famille ou sur ses habitudes d'antan, sur les souvenirs d'enfance. Les photos, lettres et récits sont d'une importance particulière.

Si vous ne souhaitez pas les garder, contactez le service des archives départementales.

RECENSEMENT OBLIGATOIRE

A L'AGE DE 16 ANS

RECENSEMENT MILITAIRE



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés :
05.55.12.69.92

email :

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Ou consulter le site internet :

<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)



LETTRE D'INFORMATION



Chaque jour, chacun de nous rejette 1 kg de déchets. Après le tri des déchets qui a agi sur la préservation des ressources naturelles et sur l'économie des énergies, un nouveau défi se présente : **LA REDUCTION DES DECHETS.**

EVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES

29 403 TONNES SOIT 208,32 KG/HABITANT



Bien qu'en 2013, on constate une **baisse de 16 %** de la production d'ordures ménagères, le volume de déchets reste trop important.

Les syndicats de collecte ayant mis en place une incitation, ont une production d'ordures ménagères inférieure à 150kg/an/hab.

La mise en œuvre de la **Tarification**

Incitative permet :

- d'une part, de répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement
- et d'autre part, de faire évoluer le mode de cotisation pour le rendre **plus juste, plus transparent, et plus responsabilisant** pour le citoyen.

Un service moderne, propre, sécurisant et durable

RAPPEL SUR LE CALCUL DE LA TARIFICATION INCITATIVE :

Cette année, vous vous êtes acquittés de la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » (TEOM) figurant sur l'avis d'imposition de taxe foncière et calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation concernée.

La **TiEOM** (Tarification Incitative) comprendra :

- **UNE PART FIXE (DE 55%* À 90%*) DU MONTANT DES DÉPENSES RECOUVRÉES EN FONCTION DE LA VALEUR LOCATIVE DU LOCAL DE CHAQUE FOYER**
- **UNE PART VARIABLE (DE 10%* À 45%*) FONCTION DE LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES SELON 2 PARAMÈTRES :**

- le volume du contenant utilisé

- ↳ le bac = 120L, 180L, 240L, 360L ou 770L
- ↳ la trappe de la colonne semi-enterrée = 50L
- ↳ les sacs rouges post-payés = 30L, 50L ou 100L

- le nombre de présentations

- ↳ levée du bac (comptabilisée avec la puce intégrée)
- ↳ ouverture de trappe de la colonne (comptabilisée avec le badge)
- ↳ retrait des sacs rouges post-payés (conditionnés en rouleau de 25 sacs).

UN PRIX AU LITRE SERA APPLIQUÉ ET PERMETTRA DE CALCULER LA PART INCITATIVE (PRIX AU LITRE 0,01€ MULTIPLIÉ PAR LE VOLUME DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR FOYER). IL SERA FIXÉ CHAQUE ANNÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SIRTOM.

ATTENTION :
LA COMPTABILISATION DE VOTRE PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES 2014 SERA FACTURÉE SUR VOTRE AVIS D'IMPOSITION DE TAXE FONCIÈRE 2015.

** Les pourcentages appliqués pour l'année 2015 seront votés le 22 décembre prochain. Ils pourront évoluer car sont décidés chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM.*

L'enjeu de ces changements est bien de **responsabiliser chaque habitant à trier plus en détournant :**

- les déchets recyclables vers les filières de tri et les déchèteries
- les déchets fermentescibles vers le compostage



Un numéro VERT GRATUIT pour toutes questions relatives à la Tarification Incitative et la collecte des déchets

28 **0800 204 054**

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

ST PANTALEON DE LARCHE ☎ 05 55 87 92 77

Vermeil – ST PANTALEON D LARCHE

Horaires d'ouverture :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
mardi de 9h00 à 12h00

CONDAT SUR VEZERE ☎ 05 53 51 03 44

Les Veyssières – CONDAT SUR VEZERE

Horaires d'ouverture :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00



AIDE SOCIALE & AIDE à DOMICILE

Au service de la famille à tous les âges de la vie !

Les services à domicile

Nos services s'adressent à tous tout au long de la vie. Notre engagement est de développer des services toujours mieux adaptés aux besoins de chaque personne.

Que proposons-nous

>> Pour les personnes présentant une perte d'autonomie :

Vous faciliter et vous accompagner dans votre vie quotidienne afin que vous puissiez continuer, selon votre volonté, à vivre le plus longtemps possible à votre domicile (aide aux personnes malades, âgées, handicapées).

>> Pour les autres personnes :

Proposer des services de proximité en réalisant à votre place des tâches dont vous souhaitez vous libérer.

>> Garder vos enfants.

>> LE SERVICE «ENTRETIEN DU CADRE DE VIE »

Nous assurons ou aidons à réaliser l'entretien ponctuel ou régulier de votre logement et/ou du linge (ménage quotidien, vitres, remise en état, blanchisserie, repassage).

>> LE SERVICE «AIDE A LA PERSONNE »

Nous proposons aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap, du personnel qualifié pour l'aide à l'accomplissement :

- > Des actes essentiels de la vie quotidienne
- > Des activités domestiques
- > Des activités sociales et relationnelles

Nous assurons également des gardes de nuit (21h-7h) ou de jour.

>> LE SERVICE «AIDE AUX AIDANTS »

Nous pouvons être le relais pour remplacer ponctuellement ou régulièrement des aidants non professionnels (conjoint, enfants de la famille, etc..) auprès de personnes malades. Nous assurons également des gardes de week-end.

>> LE SERVICE «REPAS A DOMICILE»

Les Aides à domicile élaborent des menus, font les courses, réalisent des repas. Elles peuvent également aider à la prise de ces repas tout en surveillant le comportement alimentaire des personnes.

>> LE SERVICE «TRANSPORT ACCOMPAGNE »

Les Aides à domicile peuvent assurer le transport de la personne aidée pour lui permettre de sortir et de réaliser un ensemble d'activités hors de son domicile (loisirs, soins, courses, etc.).

>> LE SERVICE «EN VOTRE ABSENCE »

Nous proposons des solutions pour gérer l'absence au domicile (entretien du logement, préparation du logement en vue d'un retour d'hospitalisation, de vacances ...).

>> LE SERVICE «A VOTRE PLACE »

Nous réalisons à la place de la personne ce qui ne nécessite pas sa présence (courses, démarches administratives, ...).



CARLUX : 05 53 30 45 51
SALIGNAC : 05 53 31 23 06

Portage de Repas à Domicile

>> La commande :

Les inscriptions doivent parvenir impérativement 48 heures à l'avance au C.I.A.S. du Pays de Fénelon en téléphonant au 05 53 30 45 51 pour le secteur de Carlux ou la veille pour le secteur de Salignac au 05 53 31 23 06.

>> La composition :

Elle est établie avec l'aide d'un(e) diététicien(ne) et la préparation est effectuée par l'EPHAD de St Rome, pour le secteur de Carlux et par l'EHPAD Marcel Cantelaube pour le secteur du Salignacois.

>> La livraison :

Ils sont livrés par le C.I.A.S. secteur de Carlux en liaison froide (mesure préconisée par les services vétérinaires) et en liaison chaude pour le secteur du Salignacois.

Pour Carlux :

Ce mode de distribution nécessite le respect de certaines règles d'hygiène et de sécurité :

> Les barquettes doivent être impérativement conservées au réfrigérateur (+ 4°) et consommées au plus tard 48 heures après la livraison.

> Le réchauffage des plats peut être fait de deux façons :

1) de manière traditionnelle (casserole, poêle, plat à four).

Dans ce cas les barquettes en plastique doivent être impérativement vidées dans le récipient choisi.

2) four à micro-ondes : dans ce cas les aliments peuvent rester dans la barquette mais il est absolument nécessaire de percer le film de fermeture pour éviter un risque d'éclatement.

>> La facturation :

La fiche comportant la date et le nombre de repas livrés doit être signée lors de chaque livraison.

La facture est adressée au bénéficiaire de la prestation au cours de la première quinzaine du mois suivant (Exemple : portage de repas en janvier, facturé au cours de la première quinzaine de février), elle comporte le prix du repas et le prix du portage.

Le règlement doit être effectué dès réception de la facture, au Trésor Public.

Une attestation fiscale, relative au portage, est délivrée en fin d'année.

Association
FRANCE ALZHEIMER DORDOGNE



PERMANENCE
Maison Relais des Services Publics
Place de la Mairie
24370 CARLUX

Le 4^{ème} jeudi
de chaque mois
De 10h à 12h
Tél : 06.37.87.11.66

Ecoute - Aide - Soutien
Ne restez pas seul face
à la maladie d'Alzheimer



Cassiopea DEPUIS 1987
Téléassistance,
à votre écoute
chaque jour.



cassiopea
TÉLÉASSISTANCE

Téléassistance
05 53 53 54 54
tele.assistance@cassiopea.fr

TELE ASSISTANCE de la Dordogne

Vivre et vieillir chez soi

Afin de lutter contre l'isolement et le sentiment d'insécurité, les personnes âgées peuvent avoir recours à un service de téléassistance. Différents organismes associatifs ou non peuvent proposer un tel dispositif. Attaché à la dimension sociale de ce service, le Département a confié la téléassistance pour les publics les plus vulnérables à **Cassiopéa**

Pôle Personnes Agées

CONSEIL GENERAL

Direction Départementale de la
Solidarité et de la Prévention (DDSP)
Cité Administrative Bugeaud – CS 70010
24016 PERIGUEUX Cedex
Tél. 0553026674 / 0553026675
0553026671
Fax. 0157672937

Basée à Périgueux, l'association CASSIOPEA dispose de permanences et de Points Information Téléassistance sur tout le département dont :

- SARLAT le 2^{ème} mercredi du mois de 14 h à 17 h, au CIAS, le Colombier
- TERRASSON le dernier jeudi du mois de 9h à 12 h, à la maison du Temps Libre, place Yvon Delbos

VOUS SOUHAITEZ VOUS ÉQUIPER EN TÉLÉASSISTANCE ?

Le Conseil général de la Dordogne peut participer financièrement à ce dispositif dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Pour cela, une délégation de service public a été confiée à l'association CASSIOPEA.

Ce service peut intervenir auprès des bénéficiaires de l'APA pour la mise en place et la gestion administrative du dispositif. Il dispose d'un centre d'écoute situé en Dordogne à Périgueux.

Il s'agit d'un dispositif d'alarme relié à une centrale d'écoute 24h/24 et 7j/7, actionné par une simple pression sur un boîtier portatif ou par l'intermédiaire d'un bracelet. Il assure une intervention rapide, en cas de chute ou de malaise.

La transmission de l'appel se fait automatiquement vers la centrale d'écoute qui assure une permanence continue et déclenche le dispositif d'aide le plus approprié (famille, voisin, médecin, secours, gendarmerie...).

L'abonnement mensuel peut être intégré dans le plan d'aide de l'APA dans la limite d'un plafond départemental.

COMBIEN CELA VOUS COUTERA ?

Ni droits d'entrée, ni frais d'installation. L'abonnement mensuel peut être intégré dans votre plan d'aide de l'APA ou de la PCH dans la limite d'un plafond départemental. Vous paierez alors une mensualité à l'association Cassiopéa. Selon votre ticket modérateur, vous percevrez une aide du Conseil général de la Dordogne.



La Vestiboutique est ouverte depuis le 26 novembre 2011 les 2^{èmes} et 4^{èmes} samedis de chaque mois de 10h à 12h. Depuis mars 2014, elle se situe 22 Rte de Brive à Salignac-Eyvigues (à côté de l'Eglise).

La vente est ouverte à tout le monde sans condition. Vous trouverez des vêtements pour les enfants, les adultes, du linge de maison et des jouets. Le produit de ces ventes sert à financer des actions de proximité de la Croix Rouge.

Vous pouvez également déposer des vêtements (propres, non troués et en bon état général) les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis de chaque mois de 9h30 à 11h30, à cet endroit.

La Croix Rouge Française soutient également les personnes en difficulté avec la distribution de colis alimentaires les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis de chaque mois de 9h30 à 11h30. Cette aide est soumise à un barème, suivant les revenus et les charges du foyer ; des justificatifs sont demandés lors de la constitution du dossier.

Actuellement, une douzaine de foyers bénéficient de cette aide sur le canton.

Pour tout renseignement, contactez les bénévoles au 05 53 29 58 06 les jours de permanence.

Tous les dons en nature ou argent sont acceptés par la Croix Rouge. Les bénévoles sont également les bienvenus...





REGLEMENTATION POUR L'EMPLOI DU FEU DANS LES BOIS ET FORETS DE DORDOGNE PREVENTION DES INCENDIES DE FORET

RESPECTEZ LE NOUVEL ARRETE PREFECTORAL DU 26 JANVIER 2012

L'arrêté s'applique dans les zones sensibles aux risques d'incendie de forêt. c'est-à-dire sur tous les terrains situés dans les bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes mais aussi sur les terrains non forestiers (terrains agricoles, jardins, espaces verts, friches...) situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes.

Dans ces zones sensibles, l'usage du feu est totalement interdit pendant les périodes à risque élevé du 15 février au 15 mai puis du 15 juin au 15 octobre, toute incinération (écobuage, brûlage de déchets verts...) est interdite.

Il est également interdit de fumer et d'utiliser des matériels à flamme nue comme les réchauds, les barbecues...

L'usage du feu est réglementé pendant les périodes moins sensibles du 16 mai au 14 juin (1) puis du 16 octobre au 14 février, seuls les propriétaires peuvent procéder à des incinérations après les avoir déclarées en mairie (lorsque la surface à incinérer est supérieure à 100 m² ou le volume à brûler supérieur à 3 m³) et en respectant certaines règles (pas de feu en présence de vent, délimitation des parcelles d'écobuage et des places à feu, surveillance permanente des feux, moyens de défense disponibles, extinction le soir ...).

Le débroussaillage est obligatoire

Les propriétaires des constructions (maisons, dépendances, ateliers...) situées en zone sensible doivent débroussailler 50 mètres autour de ces constructions **(2)**.

En zone urbaine, chaque propriétaire doit débroussailler la totalité de sa parcelle.

Le débroussaillage doit permettre d'éviter la propagation du feu.

Il consiste à dégager le sous-bois : couper la végétation basse (herbes sèches, broussailles, arbustes denses...) et élaguer les branches basses.

Pour plus de détails

Consultez le site portail des services de l'Etat

<http://www.dordogne.pref.gouv.fr>

rubrique «Les actions de l'Etat - agriculture et forêt – forêt et bois»

Vous y trouverez des informations sur la prévention du risque et des documents téléchargeables : arrêté du 25 janvier 2012, plaquette d'information sur le débroussaillage, approche cartographique de la zone sensible... **Ou contactez votre mairie ou la Direction Départementale des Territoires – Pôle Forêts – 05 53 45 56 00**

(1) attention, en fonction des conditions climatiques, l'interdiction totale d'usage du feu en zone sensible peut être prolongée au-delà du 15 mai – renseignez-vous en mairie ou sur le site Internet de la préfecture.

(2) Si la profondeur de 50 mètres dépasse les limites de la propriété concernée, le débroussaillage doit être effectué sur les fonds voisins après avoir informé les propriétaires (articles L322-3-1 et R322-6 du code forestier).

LES PAGES D'HISTOIRE

CENTENAIRE GRANDE GUERRE



Des cérémonies à Gignac puis à Nadaillac où se côtoyaient enfants et adultes honorant la mémoire de leurs aïeux ; des portes drapeaux des jeunes générations aux côtés des anciens ; des soldats de la nouvelle génération ; les maires et conseillers généraux, tous présents pour rendre un vibrant hommage à nos soldats.



Cette exposition regroupait de nombreuses pièces historiques, documents, courriers des familles des deux communes. Un travail remarquable de recherche et d'organisation pour rendre aux soldats de nos communes l'hommage mérité et transmettre aux jeunes générations l'histoire pourtant pas si lointaine.

Nous remercions toutes les personnes ayant permis à cette exposition de voir le jour soit par le prêt d'objets ou de documents soit par leur disponibilité et particulièrement Martine Cessac et Anne-Marie Pinton pour la commune de Nadaillac.

Le mardi 11 novembre 2014, les populations des communes de Gignac et Nadaillac étaient conviées à la commémoration du centenaire de la Grande Guerre.



L'exposition réalisée par des bénévoles des associations de Gignac et Nadaillac a été très appréciée par tous les visiteurs. Après Gignac, elle a été accueillie à Nadaillac où elle a été transportée pour ouvrir ses portes au public les 15 et 16 novembre derniers.



L'ANCIEN LAVOIR



Le samedi 21 juin a vu se concrétiser un projet proposé par M.P.S dans le cadre de ses actions de sauvegarde et rénovation du petit patrimoine, et soutenu par la mairie : le dégagement de l'ancien lavoir dont on ne distinguait plus que quelques pierres affleurant à peine la surface du sol.

Ce lavoir construit devant la fontaine de la Belle, à quelques 500 mètres du village, et qui n'avait plus été utilisé depuis la construction à la sortie du bourg d'un lavoir couvert et donc plus facile d'utilisation, avait en effet été comblé de pierres et de gravats lors de l'aménagement de la route de Segonfond.

Dès 9 heures, des bénévoles de l'association, dont son président Claude Latour, rejoignaient sur le site une quinzaine de Nadaillacois, anciens ou nouveaux habitants du bourg et de tous les hameaux. Munis de pelles et de pioches, ils entreprirent avec ardeur une tâche qui pourtant, d'emblée, leur paraissait colossale en finissant de dégager le pourtour du lavoir que, la veille, Jean-Paul Cérou et Gérard Salvetat, enthousiasmés par le projet, avaient pu délimiter et « retrouver » à partir des souvenirs des uns et des autres...

Heureusement, le déblaiement, suivi tout au long de la journée par de nombreux curieux ou anciens se rappelant leur enfance ou leur jeunesse, fut grandement facilité par l'emploi de la mini pelle et du chargeur gracieusement prêtés et manœuvrés de main de maître par Jean-Pierre Lagarde aidé par Bernard Glaudon, vu le volume de gravats dégagés : plus de 50 m3 de terre ou pierres, déversés dans le terrain en contrebas, de l'autre côté de la route.

A 13 heures, le premier bassin dégagé, tous partagèrent, à l'ombre des noyers de la famille Rhodde, dans les rires et la bonne humeur, l'apéritif offert par la mairie, Jean-Claude Veyssière veillant au bien-être de chacun, le pique-nique préparé par les dames de M.P.S. et les pâtisseries apportées par celles du villages... avant de se remettre au travail.

Les découvertes se succédèrent: le deuxième bassin, les porte-savons, une bonde, la fosse où les lavandières se tenaient debout... et ce n'est qu'en fin d'après-midi que les engins s'arrêtèrent : le lavoir de la fontaine de la Belle, en meilleur état et bien plus grand et plus profond qu'on ne l'avait imaginé, était enfin sorti de terre !

Bien sûr, il lui faudra encore quelques travaux de rénovation pour retrouver son aspect d'antan mais le plus dur a été fait et tous sont prêts à renouveler une journée aussi sympathique.

A quand la poursuite des travaux ?



L'association M.P.S.
(Mémoire et Patrimoine du Salignacois)